

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 novembre 2025 - DÉLIBÉRATION N° 85/2025

attribuant une subvention à l'Association Culturelle « ATATETE O HIVA » de Hiva Oa pour couvrir les frais de restauration, les frais d'acquisition de costumes et d'instruments de la délégation de Hiva Oa qui participera à la 15ème édition du Festival des Arts des Iles Marquises organisé à Ua Huna en décembre 2025

<b>Le Maire</b> Mme Joëlle FREBAULT Procuration à [Signature]	<b>1<sup>er</sup> adjoint au maire</b> M. Aroma MENDIOLA Procuration à [Signature]	<b>2<sup>de</sup> adjointe au maire</b> Mme Elvina CLARK Procuration à [Signature]	<b>3<sup>ème</sup> adjoint au maire</b> M. Charles BONNO Procuration à [Signature]	<b>4<sup>ème</sup> adjointe au maire</b> Mme Hélène FREBAULT Procuration à [Signature]
<b>5<sup>ème</sup> adjoint au maire</b> M. Olive TEIKIOTIU Procuration à [Signature]	<b>Le Maire Délégué</b> M. Hailihapaiatehaoe TOUATEKINA Procuration à [Signature]	<b>Conseillère Municipale</b> Mme Alanda TIAHO Procuration à [Signature]	<b>Conseiller Municipal</b> M. Jean-Yves SCALLAMERA Procuration à [Signature]	<b>Conseillère Municipale</b> Mme Ornella KAYSER Procuration à [Signature]
<b>Conseiller Municipal</b> M. Yann LEBRONNEC Procuration à [Signature]	<b>Conseillère Municipale</b> Mme Elisabeth TETUAVEROA Procuration à [Signature]	<b>Conseiller Municipal</b> M. Jean-Pierre BONNO Procuration à [Signature]	<b>Conseillère Municipale</b> Mme Monique VAATETE Procuration à [Signature]	<b>Conseiller Municipal</b> M. Rogatien POEVAI Procuration à [Signature]
<b>Conseillère Municipale</b> Mme BREMOND Odette Procuration à [Signature]	<b>Conseiller Municipal</b> M. Etienne TEHAAMOANA Procuration à [Signature]	<b>Conseillère Municipale</b> Mme Diane MOKE Procuration à [Signature]	<b>Conseiller Municipale</b> M. Domingo TEHAAMOANA Procuration à [Signature]	

SECRETAIRE DE SEANCE	
CLARK Elvina	

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	13	16

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Hiva Oa, convoqué le 3 novembre 2025 (affichage le 3 novembre 2025) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé à 14 heures 00 minutes dans la salle de réunion de la Mairie de Atuona, sous la présidence de Mme Joëlle FREBAULT, Maire de Hiva Oa.



Séance du 7 novembre 2025 - DÉLIBÉRATION N° 84/2025

attribuant une subvention à l'Association Culturelle « ATATETE O HIVA » de HIVA-OA pour couvrir les frais de restauration, les frais d'acquisition de costumes et d'instruments de la délégation de HIVA-OA qui participera à la 15<sup>ème</sup> édition du Festival des Arts des Iles Marquises organisé à UA HUNA en décembre 2025

**Exposé des motifs :**

VU la demande d'attribution d'une subvention communale, reçue en Mairie à la date du 03/11/2025, émanant de M. le Président de l'Association Culturelle « ATATETE O HIVA », pour couvrir les frais de restauration pour le repas communautaire et les frais d'acquisition de costumes et d'instruments de la délégation de HIVA-OA pour sa participation au 15<sup>ème</sup> Festival des Arts des Iles Marquises qui se déroulera à UA-HUKA en décembre 2025 ;

Oui l'exposé du Maire qui juge nécessaire de marquer la solidarité de la commune en contribuant financièrement à la réalisation d'un évènement important pour la perpétuation des traditions.

**Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie Française, promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

**Vu** la Loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française. (Arrêté de promulgation n° 119 DRCL du 3 mars 2004) ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux Communes de Polynésie française ;

**Vu** le dossier de demande de subvention déposé par le Président de l'Association ATATETE O HIVA ;

**Vu** les inscriptions budgétaires ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré, par 16 voix pour dont 3 procurations, 0 abstention et 0 voix contre,

**ADOpte**

**ARTICLE 1 :** Est attribuée à l'Association Culturelle « ATATETE O HIVA », une subvention exceptionnelle de 1 200 000 FCP (un million deux cent mille francs CFP) pour couvrir les frais d'organisation du repas communautaire « Te kai na mau » et les frais d'acquisition de costumes et d'instruments de la délégation de Hiva Oa qui participera au 15<sup>ème</sup> Festival des Arts des Iles Marquises à Ua Huna en décembre 2025.

**ARTICLE 2 :** La subvention sera versée après transmission auprès du représentant de l'Etat. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal à l'article 6574 du Budget communal.

**ARTICLE 3 :** Le versement sera effectué au compte SOCREDO de l'Association Culturelle « ATATETE O HIVA », sur le Compte SOCREDO n° 17469 00001 20541220000 65

**ARTICLE 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télerecours citoyens accessible à partir du site « www.telerecours.fr ».

**ARTICLE 3 :** Le Maire et la responsable de la Trésorerie des Archipels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES :

Le 10/11/2025

Et publication ou notification

Du

Le Maire,

